



Appel à projets 2026



Modèles ou Outils

Date limite de soumission : 4 mars 2026 à midi

Soumission en ligne : <https://kgso.fr/emergence-modeles-ou-outils>

Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets	3
2. Modalités de participation	3
2.1 Porteurs de projets éligibles	3
2.2 Durée des projets	3
2.3 Cas des projets déjà soumis à un autre AAP	3
2.4 Nombre de projets par porteur et par équipe	3
3. Éligibilité des dépenses	4
4. Processus d'évaluation des projets	5
5. Critères de sélection	5
6. Partenariats 2026	6
7. Calendrier	7
8. Contacts	7

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Cancéropôle GSO soutient l'**émergence de nouveaux modèles ou outils** en finançant (25 k€) le développement **de modèle ou outils innovants et la prise de risque scientifique** dans le domaine de la recherche sur le cancer.

Les dossiers déposés peuvent concerter des approches fondamentales, cliniques, translationnelles, transversales et/ou transdisciplinaires. L'objectif global est de servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants (AAP nationaux de l'INCa notamment).

Les modèles ou outils sélectionnés prioritairement devront être innovants avec une visée technique claire. Ils pourront concerter des modèles biologiques (les modèles issus de patients seront privilégiés), mais aussi des outils de modélisation et de traitement des données (mathématique, informatique, etc.) en lien avec le cancer. Les dépôts dont la finalité prévoit la mise à disposition et l'ouverture à la communauté scientifique de nouveaux modèles et outils seront privilégiés.

2. Modalités de participation

2.1 Porteurs de projets éligibles

L'appel à projets est réservé aux porteurs de projets de Nouvelle Aquitaine et Occitanie, statutaires (chercheurs, cliniciens) et post-doctorants.

Pour être éligible, le chercheur non statutaire (post-doctorant) doit disposer d'un contrat de travail dont la durée permette la réalisation complète du projet. Si ce contrat ne couvre pas l'intégralité de la durée de la convention (18 mois), **le responsable d'équipe doit s'engager à assurer la poursuite du projet ainsi que son suivi scientifique et financier**.

Les doctorants ne sont pas éligibles, quelles que soient leurs formations initiales (médecins, pharmaciens, vétérinaires...).

Les lauréats des 2 éditions précédentes sont inéligibles, ainsi que les lauréats des années précédentes n'ayant pas encore transmis leur rapport scientifique et financier.

Les membres des Comités de Pilotage des Axes scientifiques du Cancéropôle GSO ne peuvent soumettre une demande qu'en dehors de leurs Axes (projets ou modèles).

2.2 Durée des projets

Les projets auront une durée de **12 mois maximum**.

Une convention de recherche sera établie pour une durée de 18 mois afin de couvrir tout imprévu et afin de faciliter le recrutement des stagiaires sur plusieurs périodes. Aucun avenant permettant de modifier la durée de la convention ne sera permis.

2.3 Cas des projets déjà soumis à un autre AAP

Les projets ayant été préalablement déposés à un autre AAP ne sont pas éligibles, sauf si la notification de refus est transmise au Cancéropôle GSO au plus tard **le 2 juin** et que le refus est lié à un manque de données préliminaires (projet jugé trop précoce).

Merci de transmettre au plus tôt la notification de refus du projet ainsi que les résultats de son évaluation.

2.4 Nombre de projets par porteur et par équipe

Chaque équipe de recherche est autorisée à proposer 2 dossiers maximum à l'Appel d'offre Emergence, tous volets confondus (Projets, SHS-E-SP, Modèles/Outils). Une seule candidature par porteur autorisée.

À noter : les projets pourront être réorientés vers un axe ou un volet plus approprié a posteriori, après la clôture des dépôts et avec accord du porteur.

3. Éligibilité des dépenses

	ELIGIBLES	NON ELIGIBLES
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none">• Consommables	<ul style="list-style-type: none">• Frais de maintenance• Frais de publication• Garanties ou entretien d'équipements du laboratoire
PRESTATIONS	<ul style="list-style-type: none">• Prestations de services auprès de plateformes ou d'entités publiques dans la limite de 50 % du budget demandé au Cancéropôle GSO. Une tolérance, dans la limite de 80 %, pourra être accordée sur justificatif et argumentaire.• Les prestations réalisées par des entreprises privées sont inéligibles, sauf lorsque le service n'est pas disponible dans le secteur académique (aucune tolérance sur la limite de 50 % ne sera alors acceptée).	<ul style="list-style-type: none">• Prestations de services auprès de sociétés privées sauf si la technologie n'est pas disponible en France sur une plateforme de recherche publique
EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none">• Seulement les équipements spécifiques au projet, dans la limite de 20% du budget demandé (sans co-financement) <p><i>Remarque concernant le matériel informatique : ces équipements ne sont autorisés que si des spécificités informatiques sont nécessaires au projet et le besoin argumenté</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Equipements usuels d'un laboratoire (réfrigérateur, congélateur, centrifugeuse...)• Ordinateurs de bureautique, unité centrale ou portable• Le co-financement d'équipements dont le montant est supérieur à 20% du budget demandé
PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none">• Stages de Master (gratifications)• Stages d'école d'ingénieur (gratification ou CDD)• Atténuation du temps de personnel des services support (ARC, data manager ..)	<ul style="list-style-type: none">• Doctorants, post-doctorants• Personnel non statutaire temporaire (CDD ingénieur d'étude ou de recherche)• Temps de personnel permanent hors services support

		<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de patients partenaires • Rémunération du porteur de projet
FRAIS DE MISSION	Réunions entre collaborateurs du projet dans la limite de 10% du budget demandé (y compris hors GSO si le partenaire est indiqué dans le projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des séminaires, congrès, formations • Frais liés à la réalisation d'enquêtes • Frais de déplacement de patients partenaires
FRAIS DE GESTION	Maximum 2% du budget demandé	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de structure

Le co-financement du projet sur le budget récurrent de l'équipe est autorisé dans la **limite de 20% du montant de la subvention attribuée par le Cancéropôle GSO**.

Tout projet soumis à l'appel à projets Emergence ne doit pas faire l'objet d'un financement par un autre appel à projets. Si tel n'était pas le cas, le Cancéropôle GSO demandera le remboursement de la subvention versée.

4. Processus d'évaluation des projets

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- Eligibilité et recevabilité : l'équipe de coordination du Cancéropôle GSO vérifie que les projets soumis répondent aux critères précédemment énoncés
- Evaluation : les membres des Comités de Pilotage de chaque axe ou inter-axes pour les modèles/outils évaluent les dossiers et proposent un classement
- Sélection : les membres du Comité de Pilotage Scientifique du Cancéropôle GSO discutent des classements et valident les montants des subventions
- Les dossiers sélectionnés correspondants aux critères des partenariats seront transmis à chacun des partenaires qui sélectionnera le lauréat du dossier co-financé.

5. Critères de sélection

L'aspect émergent : le projet doit mettre en œuvre une approche nouvelle et originale (ayant peu de chances d'être financée par d'autres organismes à ce stade). Il doit proposer un modèle ou outil nouveau et innovant.

La qualité scientifique du modèle ou outil. La présentation du projet doit mettre en valeur le potentiel du projet ainsi que son ambition scientifique et technique.

La faisabilité sur 1 an et les moyens humains disponibles. Les moyens (tant humains que matériels) doivent être en adéquation avec le projet de modèle/outil présenté. Le candidat, son équipe et les éventuelles équipes associées devront présenter une expertise, en particulier technique, en lien avec le projet.

Le porteur de projet doit préciser quel **est l'impact du développement d'un tel modèle/outil en cancérologie**. En particulier, il convient de préciser quels sont les utilisateurs d'un tel modèle en cancérologie et quels sont les modèles alternatifs actuellement existants.

6. Partenariats 2026

Dans le cadre de l'Appel à Projets **Émergence 2026** du Cancéropôle Grand Sud-Ouest, deux partenaires co-financeront des projets de recherche en oncologie :

➤ **Fédération Hospitalo-Universitaire EVOCAN-2**

La Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU) EVOCAN-2 co-financera un projet montpelliérain portant sur les immunothérapies, avec pour objectif de soutenir les recherches visant à améliorer la compréhension et l'efficacité des traitements immunologiques en oncologie.

Dans ce cadre, les projets devront répondre à au moins un des axes prioritaires de la FHU EVOCAN-2 :

- Étudier comment les changements métaboliques, l'instabilité génétique épigénétique et transcriptomique des cellules cancéreuses influencent l'écosystème tumoral et impact la réponse aux immunothérapies.
- Promouvoir le développement de méthodes et outils technologiques de l'analyse de l'écosystème tumoral pour identifier des facteurs prédictifs et monitorer la réponse aux immunothérapies.
- Contribuer à répondre aux besoins médicaux en lien avec l'arrivée de nouvelles immunothérapies (CAR T-cells) et anticorps monoclonaux.

➤ **Programme « IA pour la Santé » – Région Occitanie**

Le programme « **IA pour la Santé** » de la **Région Occitanie** co-finance un des projets sélectionnés dans le cadre de l'APP Emergence 2026.

◊ **Critères d'éligibilité :**

En complément des critères propres à l'APP Émergence, les projets soumis au co-financement du programme **IA pour la Santé** devront répondre aux conditions suivantes:

- **Le porteur de projet doit être basé en Occitanie.**
- **Le projet doit associer obligatoirement un acteur de l'IA et un acteur de la Santé.**

Les travaux de recherches concernent l'Intelligence Artificielle et ciblent de façon prioritaire les questions scientifiques et techniques :

- Basées sur des données de santé annotées et fiabilisées.
- Visant la mise au point de méthodes d'IA qui améliorent les techniques de l'état de l'art (par exemple : parcimonie des données, performance, détection de biais, robustesse, explicabilité, ...).
- Avec un potentiel d'industrialisation ou de montée en TRL des résultats escomptés (par exemple, lettre d'intérêt d'un industriel). Dans le cas d'un partenariat avec une start-up ou une entreprise : les projets doivent clairement justifier du développement algorithme en IA réalisé.

D'autres sujets d'intérêt sont également éligibles, notamment :

- Les **assistants virtuels** pour applications de santé, dotés de capacités avancées d'interactions.
- L'utilisation de **méthodes d'apprentissage automatique** pour aider à la détection et la compréhension des mécanismes responsables d'une pathologie.

- Le **traitement automatique du langage** pour extraire les variables significatives des comptes-rendus médicaux.
- La **robotique médicale** et la **télé-assistance** pour le maintien à domicile des patients.
- Les questions d'**acceptabilité sociale** des innovations en intelligence artificielle appliquées à la santé.

7. Calendrier

- Date de lancement : 28 janvier 2026
- Date de clôture : **4 mars 2026 à midi**
- Evaluation par les Comités de Pilotage : entre avril et mai 2026
- Publication des résultats : fin juin 2026
- Démarrage des projets : septembre 2026

8. Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information via l'adresse : contact@canceropole-gso.org